

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 OCTOBRE 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 octobre 2010 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal (Arrivée 20h15)

EST ABSENT :

M. Réjean Gamelin, conseiller
Assistance : 7 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

10-10-182

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

10-10-183

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-10-184

5. Les Constructions Soldi inc. - Décompte final et paiement pour les travaux d'aqueduc et de pavage d'une partie de la rue Lachapelle – Reporté à la séance de novembre 2010

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur des Constructions Soldi inc. n'a pas encore accepté et signé le décompte final préparé par monsieur René Gervais de la firme DESSAU ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur n'a également pas donné la preuve de ses quittances finales envers ses sous-traitants ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE REPORTER l'autorisation de paiement à la séance de novembre 2010.

10-10-185

6. DESSAU – Paiement final pour les honoraires professionnels concernant les travaux d'aqueduc et de pavage d'une partie de la rue Lachapelle

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de la firme DESSAU la facture finale des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de la rue Lachapelle, et qu'elle s'élève au montant de 16 860,59 \$ (16 113,72 \$ net, après le remboursement de TPS) ;

CONSIDÉRANT que les factures d'honoraires professionnels doivent être réparties à 55 % pour l'aqueduc et 45 % pour le pavage ;

CONSIDÉRANT que le montant représentant l'aqueduc est de 9 273,33 \$ (8 862,55 \$ net) et le montant du pavage est de 7 587,26 \$ (7 251,17 \$ net) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a également un montant de 13 492,52 \$ (12 894,84 \$ net) à ajouter pour la partie pavage, concernant la surveillance effectuée durant le retard de l'entrepreneur, mais qu'une pénalité de 14 400 \$ sera déduit sur le décompte final des travaux à payer afin de compenser pour cette dépense excédentaire ;

CONSIDÉRANT que les comptes du pavage doivent être payés par l'ensemble de la municipalité et que les comptes d'aqueduc doivent être payés par l'emprunt temporaire en attendant le financement à long terme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves PLante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le paiement au montant de 21 079,78 \$ à même le compte courant ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ENTÉRINER le paiement au montant de 9 273,33 \$ à même le compte courant également, mais en appliquant le montant net sur l'emprunt temporaire, puisque la partie aqueduc fait l'objet d'un règlement d'emprunt qui sera financé à long terme à compter de novembre 2010 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant total de 30 353,11 \$ au nom de DESSAU ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » et 03-310-12-721 « Infrastructure – Aqueduc Lachapelle » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-10-186

7. LVM-Technisol inc. – Paiement des honoraires professionnels – Travaux d'aqueduc et de pavage d'une partie de la rue Lachapelle

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de LVM–Technisol Inc. la facture finale des honoraires professionnels pour la rue Lachapelle et qu'elle s'élève au montant de 6 946,61 \$ (6 638,90 \$ net, après le remboursement de TPS) ;

CONSIDÉRANT que les factures d'honoraires professionnels doivent être réparties à 55 % pour l'aqueduc et 45 % pour le pavage ;

CONSIDÉRANT que le montant représentant l'aqueduc est de 3 820,64 \$ (3 651,40 \$ net) et le montant du pavage est de 3 125,97 \$ (2 987,50 \$ net) ;

CONSIDÉRANT que les comptes du pavage doivent être payés par l'ensemble de la municipalité et que les comptes d'aqueduc doivent être payés par l'emprunt temporaire en attendant le financement à long terme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 3 125,97 \$ à même le compte courant ;

DE PAYER un montant de 3 820,64 \$ à même le compte courant également, mais en appliquant le montant net sur l'emprunt temporaire, puisque la partie aqueduc fait l'objet d'un règlement d'emprunt qui sera financé à long terme à compter de novembre 2010 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant total de 6 946,61 \$ au nom de LVM-Technisol inc. ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » et 03-310-12-721 « Infrastructure – Aqueduc Lachapelle » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-10-187

8. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – rue Lachapelle

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux s'élève à 227 452,12 \$ net pour la partie pavage seulement ;

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur la rue Lachapelle pour un montant subventionné de 26 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

10-10-188

9. Croix-rouge – Cotisation annuelle selon l’entente et le renouvellement

CONSIDÉRANT que l’entente de la Croix-Rouge se termine en novembre 2010 et qu’une nouvelle entente peut être renouvelée pour une période de trois ans et renouvelable annuellement par la suite ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre ses services pour les sinistres mineurs et/ou majeurs ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s’engager à verser une contribution annuelle à la campagne collective de fonds de la Croix-Rouge, pour toute la durée de l’entente, et qu’il en coûte seulement 0,13 \$ per capita, soit 259,61 \$ pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l’entente pour une période de trois ans et de contribuer pour la somme de 259,61 \$ représentant la contribution annuelle de 2010 ;

D’AUTORISER la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et la mairesse à signer l’entente pour une durée de trois (3) ans pour et au nom de la municipalité ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-10-189

10. Journal L’Annonceur – Espace publicitaire dans le cahier affaires pour le Bas Saint-François

CONSIDÉRANT que le Journal L’Annonceur a publié un cahier Affaires pour le Bas St-François dans l’édition du 22 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que cet espace publicitaire de la grandeur d’une carte d’affaire en couleur est au coût de 65 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ENTÉRINER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-10-190

11. Virement des intérêts du fonds d'immobilisation, du fonds de roulement et du fonds des boues vers le fonds d'administration

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds d'immobilisation s'élève à 18,59 \$ en date du 1^{er} octobre 2010 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds de roulement s'élève à 463,23 \$ en date du 1^{er} octobre 2010 et qu'il doit retourner au fonds d'administration ;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds des boues s'élève à 714,06 \$ en date du 1^{er} octobre 2010 et qu'il doit retourner au fonds d'administration ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER les virements mentionnés vers le fonds d'administration pour un total de 1 195,88 \$;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

10-10-191

12. ADMO – Entérinement des inscriptions de formation automne 2010

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Drummondville le 15 octobre et le 03 novembre 2010, des journées de formation portant sur la politique de gestion contractuelle et la déontologie et l'éthique ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d'améliorer leur qualité de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 860 \$ plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-10-192

13. Salle du sous-sol de l'édifice municipal – Officialisation d'un nom

CONSIDÉRANT que les travaux de la salle au sous-sol de l'édifice municipal sont maintenant complétés ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà des réservations pour la location de la salle qui ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT que sur l'impression des contrats de location, un nom pour la salle serait approprié ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal officialise le nom pour la salle, soit :

« La salle Germain Nadeau »

QUE les contrats soient imprimés avec ce nom officiel et en l'honneur du médecin Germain Nadeau de Saint-François-du-Lac.

10-10-193

14. Salle du sous-sol – Suivi de la résolution 10-08-159 concernant le coût total du projet

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska a entériné la demande de fonds supplémentaires demandés par la résolution numéro 10-08-159 tel que décrit dans une lettre datée du 1^{er} octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le montant final du coût des travaux et accessoires est de 18 440,67 \$ net et que le montant de subvention à recevoir est de 10 000 \$ selon le protocole ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'entérinement, pour cette demande d'aide financière, sera requise par le comité local de développement de Saint-François-du-Lac, lors d'une prochaine réunion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution ainsi que les copies de factures supplémentaires à monsieur Benoît Aubé afin de recevoir le montant de 10 000 \$ provenant des fonds du pacte rural 2007-2014 ;

D'ACHEMINER également une copie de résolution du CLD de Saint-François-du-Lac suite à leur prochaine réunion.

10-10-194

15. Adjudication de contrat pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'invitation pour soumissionner a été envoyée le 17 septembre 2010 à Ferme Gamelin, Yvon Gamelin et Gérard Dufault;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les propositions suivantes :

	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
Yvon Gamelin	3 724,88 \$	3 905,48 \$	4 035,28 \$
Gérard Dufault	4 265,00 \$	4 265,00 \$	4 265,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la soumission conforme la plus basse a été présentée par monsieur Yvon Gamelin ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé le coût séparé pour chacune des années et qu'il doit se prononcer pour le nombre d'année dont le contrat sera adjugé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER pour la saison 2010-2011, le contrat de déneigement et de déglacage des stationnements des édifices municipaux à monsieur Yvon Gamelin pour une somme forfaitaire de 3 724,88 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à l'avis aux soumissionnaires et au bordereau de soumission;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à agir au nom de la municipalité lors de la signature du contrat et de l'avis aux soumissionnaires;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires « déneigement » de chacun des édifices les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-10-195

16. Appui et adhésion à la coalition québécoise pour le contrôle du tabac

CONSIDÉRANT que :

- Le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies
- Chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac
- La fumée secondaire est dommageable pour la santé
- La nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer
- Le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui
- Le tabagisme est une épidémie industrielle

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

10-10-196

17. Office de tourisme de Nicolet-Yamaska – Carte touristique et cyclable Nicolet-Yamaska 2011 – Espace publicitaire pour le Vélo sur la Rivière

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska propose la même formule que l'an passé en fusionnant la carte touristique et la carte cyclable sur un même outil promotionnel et ce, sur une base annuelle ;

CONSIDÉRANT que la publicité est offerte au coût de 290 \$ pour le plan partenaire et 245 \$ (15 % de rabais) au lieu de 300 \$, plus les taxes applicables, en ajoutant une visibilité sur la carte à l'achat du plan partenaire ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves PLante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au coût total de 535 \$ plus les taxes applicables ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-10-197

18. Demande à Poste Canada – Changement d'emplacement d'une boîte postale communautaire

CONSIDÉRANT qu'une boîte postale communautaire a été installée au 477 rang du Haut-de-la-Rivière et que cet endroit n'est pas approprié pour la sécurité des gens, surtout en saison hivernale;

CONSIDÉRANT que monsieur Georges Gosselin offre une partie de son terrain pour le déplacement de cette boîte postale communautaire ;

CONSIDÉRANT que le terrain offert par monsieur Georges Gosselin se retrouve sur le bon côté de la route afin d'obtenir la sécurité nécessaire, puisqu'il y a une grande visibilité des véhicules, étant donné que la circulation de cette voie provient de la route 143 dont l'ensemble du terrain est apparent et situé avant la courbe bien entendu ;

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Plamondon, député, a déjà visité les emplacements et qu'il appui le conseil municipal et les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal demande à Poste Canada de déplacer la boîte postale communautaire sur le terrain de monsieur Georges Gosselin ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Michel Larouche de Poste Canada et à monsieur Louis Plamondon, député.

19. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

21. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Yves Plante, Jean Duhaime et Jean-Louis Lambert donnent rapport de leur comité respectif soit, l'incendie et les loisirs, l'OMH et la régie des déchets.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-10-198

22. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2129	Accommodeur St-François (Essence camion - Septembre 2010)	273.42
2130	Alarme 2200 (Surveillance Bureau municipal - 1 an)	208.82
2131	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	574.25
2132	L'Annonceur (Publication-Cahier affaires du Bas-St-François)	73.37
2133	Archambault Judith (Remboursement pour Jérémy Allard)	43.75
2134	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2010) 1/2	542.83
2135	BPN Environnement (Location Toilettes du 1août au 1 sept. 2010)	297.99
2136	Buroplus (Fournitures de bureau)	68.73
2137	Éditions Yvon Blais (Mise à jour)	105.95
2138	Emco Ltée (Tuyau d'aqueduc)	580.32
2139	Entreprises Normand Verville (Réparation remorque)	52.20
2140	Entreprises Pierreville ltée.(Les) (Location machinerie)	1 137.22
2141	Entreprises Cournoyer asphalte ltée (Rapiéçage d'asphalte)	4 818.50
2142	Équipements Raydan (Location d'équipements)	185.92
2143	Excellence Compagnie d'assurance (Ass. collectives-octobre 2010)	1 501.53
2144	Filtrum Construction (Réparation de vanne de surpression)	1 638.94
2145	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Septembre)	39.00
2146	GDG Environnement (Insectes piqueurs 4/4 vers.)	15 607.23
2147	Gosselin Georges (Entretien pelouse-Aire repos Haut-de-la-Rivière)	500.00
2148	Guévremont Laurent (Entretien de pelouse - Été 2010)	3 000.00
2149	Hydro-Québec (Eclairage public - Septembre)	831.47
2150	Journal Les 2 Rives (Publication avis - Dépôt du rôle)	206.56
2151	Laboratoire d'Environnement SM (Analyse d'eau usée - Septembre)	88.04
2152	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	134.82
2153	Jean-Louis Lambert (Remboursement d'achat de tables)	106.08
2154	Laurentide re/sources inc.(Collecte de produits non-acceptés)	75.63
2155	Marina Mr.B (Essence Août remonté - Ponton)	484.57
2156	Martech inc. (Panneaux signalisation)	310.41
2157	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	168.73
2158	Niquet Marcel (Déplacement local + extérieur - septembre 2010)	569.72
2159	Patrick Morin Super-Centre (Pièces et accessoires)	322.09
2160	Régie Incendie (Interv.-face 545-G-T, face 445 Lachapelle)	2 330.04
2161	Ricoh Canada inc. (Photocopieur copies utilisées)	573.73
2162	Sayer Richard (Entretien ménager - Septembre 2010)	297.00
2163	Société canadienne des postes (Frais de poste - bulletin septembre)	111.87
2164	SQAE (Dette cap & int. - Paroisse et Village)	8 374.68
2165	Strato inc. (Jetons de vestiaire - Centre Communautaire)	397.89
2166	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	60.00
2167	Piché Paul (Salaire inspection chiens + cellulaire - Octobre 2010)	145.00
2168	Régie intermunicipale gestion des déchets (Quote-part oct. 2010)	12 413.50
2169	Comité des Loisirs (Subvention 2010 - dernier versement)	10 000.00
2170	Maison des jeunes (Subvention - dernier versement 2010)	1 250.00
2171	Ministre des finances (Sûreté du Québec - dernier versement 2010)	68 748.00
2172	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Août et Septembre 2010)	24 662.44
TOTAL DES CHÈQUES		163 430.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

2118	Moisson Mauricie Centre-du-Québec (Contribution 2010)	125.00
2119	La Grande Tablee des Oies (Représentation - Souper Georgette)	90.00
2120	Alto Communication (Remplacement cellulaire Marcel)	152.35
2121	ADMQ (Formation 15 octobre et 03 novembre - Peggy et Hélène)	970.72
2122	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Septembre 2010)	115.22
2123	Belisle Jean-Pierre (Remboursement de taxes)	388.55
2124	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – sept. 2010)	4 837.15
2125	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - septembre 2010)	2 071.28
2126	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Septembre 2010)	1 691.76
2127	Financière Banque Nationale (Capital et Intérêts prêt règl. # 06-04)	10 275.52
2128	Péloquin Louise Notaire (Honoraires-Acquisition terrain J-P Bélisle)	679.37

TOTAL DES CHÈQUES **21 396.92**

DÉBOURSÉS SEPTEMBRE 2010

Salaires septembre 2010 17 583.43

TOTAL DES DÉBOURSÉS **17 583.43**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

23. Période de questions

- Boîtes postales communautaires
- Point 16 : coalition pour le contrôle du tabac
- Cabane pour la balle
- Surveillance policière

24. Conclusion

10-10-199

25. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière